

Les chiffres en parenthèses rouges renvoient aux notes en bas de page

## La polyphonie dans tous ses états. Remarques sur *Une martyre* de Léon Bloy

### 1. Introduction

Deux voix dominent ce récit, celle du narrateur et celle du personnage principal, Mme Virginie Durable. La voix de cette dernière se manifeste selon des modalités très variées, et c'est cette diversité qui constitue, me semble-t-il, l'intérêt majeur du texte de Léon Bloy. J'envisagerai donc, par ordre de complexité croissante, les différents procédés mis en œuvre pour faire entendre la voix de Mme Virginie Durable : d'abord les formes classiques de discours rapporté, puis des cas de polyphonie complexes.

### 2. Formes " classiques " de discours rapporté

#### 2.1 *Discours rapporté direct*

Il y a d'abord des fragments de discours rapporté direct qui figurent entre guillemets et qui restituent des paroles attribuées à Mme Virginie Durable.

Je me contenterai d'en mentionner trois : le dialogue avec son gendre (au début du texte), le dialogue avec le sous-chef de gare, les paroles qu'elle adresse à son mari lorsque celui-ci la surprend en compagnie d'un " gentilhomme peu vêtu ", mais je ne m'attarderai pas sur ce type de discours rapporté dont les manifestations, dans ce texte, ne présentent pas de particularité remarquable.

#### 2.2 *Le discours rapporté indirect*

Le discours rapporté indirect est illustré par le fragment suivant

(1) [...] elle se disait, la chère âme, *que* c'était vraiment bien dur de n'avoir vécu, depuis vingt ans, que pour cette ingrate fille qui l'abandonnait ainsi dès la première heure de son mariage, pour suivre un étranger manifestement dénué de pudeur qui allait sans doute, presque aussitôt, la profaner de ses attouchements impudiques.

D'un point de vue formel, cet exemple ne présente pas de difficulté particulière. Son contenu, en revanche, est un peu déroutant, car la suite du texte nous apprend que Mme Durable ne s'est nullement préoccupée de l'éducation de sa fille, qu'elle ne lui a donc pas, contrairement à ce qu'elle *se dit*, consacré vingt ans de sa vie. En pensant ce qu'elle pense, elle semble donc vouloir se convaincre de la réalité de

ses sacrifices, de l'ingratitude de sa fille, des intentions impudiques de son gendre, etc., bref se forger d'elle-même et des autres une image susceptible de justifier son comportement. Mais l'écart est tel entre la réalité et la façon dont elle la conçoit qu'on en vient à douter de sa santé mentale.

### 2.3 *Le discours indirect libre stricto sensu*

Il y a d'abord des énoncés qui relèvent du *discours indirect libre* (D.I.L.), dont on peut distinguer plusieurs variétés.

Le premier de ces énoncés est celui-ci :

(2) " *Ah ! oui, pour sûr, on en avait de l'agrément, avec les enfants ! Songez donc, monsieur, - elle s'adressait presque inconsciemment au sous-chef de gare qui s'était approché d'elle pour l'exhorter civilement à disparaître -, songez qu'on les met au monde avec des douleurs abominables [...]* "

Comme il est impossible que Mme Virginie Durable ait employé une forme verbale d'imparfait, on comprend qu'il s'agit de l'écho d'un énoncé au présent<sup>[1]</sup> dont la teneur (et sans doute aussi la forme) est très proche de

(2a) Ah ! oui, pour sûr, on en a de l'agrément, avec les enfants !

On peut ajouter que :

- cet énoncé assure une sorte de transition entre le fragment au style indirect classique (avec verbe introducteur et marque de subordination - *elle se disait ... que*) et le style rapporté direct.

- sa structure interne et, surtout, la présence des guillemets ouvrants interdisent de le situer dans le prolongement direct de la phrase précédente :

(2b) ? Elle se disait que ah ! oui, pour sûr, on en avait de l'agrément avec les enfants !

- enfin, le fait qu'on puisse interpoler dans cet énoncé une incise au passé simple, mais non pas une incise à l'imparfait :

(2c) " Ah ! oui, pour sûr, *s'écria-t-elle / s'exclama-t-elle / ? s'écriait-elle / ? s'exclamait-elle*, on en avait de l'agrément, avec les enfants ! [...]"

suggère qu'on a affaire ici à l'écho d'un énoncé singulier.

Le type dont relève la phrase (3) est un peu différent :

(3) Elle avait été, dès son enfance, livrée aux bourreaux les plus cruels et n'avait jamais connu le rafraîchissement des consolations humaines.

Ce fragment ne peut pas faire partie du récit proprement dit, puisqu'il en compromettrait la cohérence. En effet, si les souffrances évoquées ici n'étaient pas purement imaginaires, Mme Durable ne mériterait pas la qualificatif d'*atroce chipie*. La phrase (3) ne peut donc s'interpréter que comme l'écho de paroles (et peut-être aussi de pensées) de Mme Durable. Je dis bien de paroles (au pluriel), car l'adjonction d'une incise au passé simple serait peu compatible avec le sens général du texte :

(3a) Elle avait, proclamait-elle en toute occasion / répétait-elle/ disait-elle à qui voulait l'entendre / \* déclara-t-elle / \* proclama-t-elle..., été, dès son enfance, livrée aux bourreaux les plus cruels et n'avait jamais connu le rafraîchissement des consolations humaines.

Il est donc probable qu'on a affaire à la *condensation* d'un nombre indéfini d'énoncés. Si Mme Durable n'a vraisemblablement pas employé chaque fois les mêmes mots, on peut penser, en revanche, que les énoncés condensés ici avaient tous à peu près le même contenu et que c'est donc leur teneur qui est restituée par (3). En d'autres termes, il est peu plausible que Mme Durable ait jamais dit :

(3b) J'ai été, dès mon enfance, livrée aux bourreaux les plus cruels et n'ai jamais connu le rafraîchissement des consolations humaines.

Ce qui ne veut pas dire que le choix des mots qui résument ses jérémiades soit indifférent. Au contraire, ils ont, de toute évidence, été sélectionnés pour en restituer le mieux possible l'emphase et le ridicule.

### 3. L'analyse polyphonique à l'épreuve des faits

#### 3.1 Formes mixtes et collages

On quitte le domaine du D.I.L. au sens strict avec l'énoncé suivant :

(4) En un mot, elle fut une épouse irréprochable, ah ! grand Dieu ! Et qui devait attirer infailliblement les bénédictions les plus rares sur la maison de commerce d'un imbécile malfaisant qui ne comprenait pas son bonheur.

Il est impossible de considérer que la phrase entière relève du D.I.L. L'ajout d'une incise après " En un mot " ou après le verbe principal produit un effet peu satisfaisant :

(4a) En un mot, ? disait-elle / ? pensait-elle, elle fut, ? *disait-elle* / ? *pensait-elle*, une épouse irréprochable, ah ! Grand Dieu ! Et qui devait attirer infailliblement les bénédictions les plus rares sur la maison de commerce d'un imbécile malfaisant qui ne comprenait pas son bonheur.

Non qu'une telle formulation soit absolument impossible, mais elle est bizarre parce que le verbe au passé simple *fut* entre dans le champ (le " scope ") de l'incise, de sorte qu'on a l'impression d'avoir affaire à un bilan que Mme Durable dresse elle-même au terme de son existence en disant quelque chose comme : " Je fus une épouse irréprochable... "[2]. Ce n'est évidemment pas le cas : la visée rétrospective exprimée par le passé simple n'est pas imputable à Mme Durable, mais au narrateur. En revanche, ce qui constitue l'écho (plus ou moins fidèle) de propos tenus par Mme Durable, c'est le groupe nominal qui la qualifie (*une épouse irréprochable...*).

On a un effet polyphonique différent et beaucoup plus délicat à interpréter dans :

(5) Mme Durable, outrée de l'indignation la plus généreuse, était donc rentrée dans sa maison solitaire en méditant de sacrées vengeances.

*Non, cependant. Le mot de vengeance ne convenait pas.* C'était de punir qu'il s'agissait. Cette mère outragée avait le droit de punir. Elle en avait même le devoir, pour que force restât au quatrième commandement de la loi divine.

La séquence *Non, cependant* traduit un mouvement de pensée qui consiste à récuser le choix de l'expression *de sacrées vengeances*. Nous l'apprenons immédiatement par la phrase : *Le mot de vengeance ne convenait pas*. Le problème est de savoir si ce mouvement de pensée est le fait du narrateur ou de Mme Durable. Si le narrateur voulait signifier que l'expression qu'il vient d'employer est inappropriée, il s'exprimerait au présent (*Non, cependant. Le mot de vengeance ne convient pas*). L'emploi de l'imparfait suggère qu'on a affaire ici à l'écho au D.I.L. d'une pensée de Mme Durable, que celle-ci, en se disant *Je me vengerai !*, entrevoit soudain sa vraie nature et s'efforce aussitôt de la dissimuler à ses propres yeux. Mais peut-on en conclure qu'elle s'est dit *Non, cependant. Le mot de vengeance ne convient pas. C'est de punir qu'il s'agit ?* Je ne le pense pas, car cela impliquerait qu'elle distingue clairement le sentiment qu'elle éprouve du mot qu'elle emploie pour l'exprimer et qu'elle est donc parfaitement consciente de son désir de vengeance - car c'est bien de cela qu'il s'agit. Or, cette lucidité n'est pas compatible avec son besoin constant de se mentir à elle-même. Donc, si l'on tente de reconstituer les pensées de Mme Durable, la formulation appropriée semble être :

" Non, cependant. Ce n'est pas de vengeance qu'il s'agit, mais de châtement. "

plutôt que :

" Non, cependant. Le *mot* de vengeance ne convient pas. C'est de punir qu'il s'agit. "

Si cette interprétation est exacte, cela signifie que la phrase *Le mot de vengeance ne convenait pas* ne relève pas du D.I.L. proprement dit, mais mêle intimement le commentaire du narrateur (c'est lui qui parle de *mots*) au discours intérieur de Mme Durable. Celle-ci substitue un mot à un autre sans s'avouer qu'elle ne cherche qu'à travestir ses sentiments, tandis que le narrateur superpose à l'expression des pensées de son personnage une description qui en dévoile les motivations inavouables.

Cette lecture me semble confirmée par la suite du texte, et plus particulièrement par la phrase *Cette mère outragée avait le droit de punir*. Le prédicat de cette phrase (*avait le droit de punir*) peut faire écho au prédicat d'une phrase pensée par Mme Durable (*J'ai le droit de punir*), mais il en va autrement de son sujet. En effet, bien que Mme Durable se considère effectivement comme une *mère outragée*, il est exclu qu'elle se désigne elle-même comme *cette mère outragée*. Il est donc probable que le sujet de *Cette mère outragée avait le droit de punir* résulte d'une interpolation, d'un collage auquel procède le narrateur, qui se réapproprie ainsi sur un mode ironique la pensée de son personnage - ce qui rend d'autant plus vraisemblable l'idée que la phrase *Le mot vengeance ne convenait pas* résulte elle aussi d'un collage. Dans l'énoncé suivant :

(6) Un jour, quelques années après son mariage, la martyre étant encore jeune et, paraît-il, assez ragoûtante, l'odieux personnage la surprit en compagnie d'un gentilhomme peu vêtu.

on distingue nettement deux voix. Les expressions " la martyre " et " l'odieux personnage " expriment l'opinion que Mme Durable a d'elle-même et de son mari ou, du moins, celle qu'elle voudrait faire admettre à ses interlocuteurs, tandis que les autres constituants de la phrase font entendre la voix du narrateur. On est en droit de conjecturer l'intervention d'une telle instance en raison de la présence de l'incise *paraît-il*, qui peut se paraphraser par *dit-on*, à *ce qu'on dit*. Cette incise est au présent et présente donc l'information selon laquelle Mme Durable était " assez ragoûtante " comme fondée sur des bruits ou des témoignages contemporains de la date de production du récit. Or, il faut bien que quelqu'un soit en mesure de servir de relais entre nous et l'origine de ces bruits. En outre, si l'information concernant le physique de Mme Durable est imputée à des témoins anonymes, l'information selon laquelle M. Durable surprend son épouse en flagrant délit d'adultère doit être garantie par une autre instance, qui ne peut être que le narrateur.

Quoi qu'il en soit, cet énoncé présente une profonde analogie avec le demi vers de La Fontaine analysé notamment par Oswald Ducrot, *Le chat prenait l'argent*. Lorsqu'on le situe dans son contexte :

(7) Tout le jour il avait l'œil au guet ; et la nuit,  
Si quelque chat faisait du bruit,  
Le chat prenait l'argent. [...]

on constate en effet que, à l'instar de la phrase (6), il résulte du télescopage, sous une " syntaxe lisse "[3], de deux univers de croyance différents, voire incompatibles, celui du fabuliste et celui du savetier.

### 3.2 *Le chat prenait l'argent & l'analyse d'Oswald Ducrot*

Selon Oswald Ducrot (2001 : 33-334), la proposition *Le chat prenait l'argent* relève du D.I.L. et s'analyse en deux points de vue (pdv), à savoir :

pdv1 : quelqu'un vole le savetier

pdv2 : le bruit qui a amené à admettre le pdv1 est celui d'un chat.

le pdv1 ayant pour " source " (ou pour "énonciateur ") le savetier.

Oswald Ducrot n'est pas le premier à interpréter cet exemple comme un fragment de D.I.L. Il a en effet un illustre prédécesseur en la personne de Charles Bally, qui en propose la paraphrase suivante : *Il [=le savetier] pensait : Le chat prend l'argent* (Bally 1912 : 555). Mais cette lecture n'est pas satisfaisante. Si le savetier croyait effectivement que c'est un chat qui lui dérobe son argent, cela signifierait qu'il a perdu l'esprit, alors qu'il est simplement devenu pathologiquement inquiet. D'ailleurs, Oswald Ducrot ne s'y trompe pas, puisque la pensée qu'il attribue au savetier n'est pas *Le chat prend l'argent*, mais bien *Quelqu'un prend l'argent* (cf. le pdv1). Cependant l'analyse qu'il propose a le défaut de ne pas aller jusqu'au bout de sa propre logique. Il est clair que les pdv que fait intervenir Oswald Ducrot ne reflètent pas le sens littéral de la proposition *Le chat prenait l'argent*, mais son sens interprété. Isolée de son contexte, cette proposition ne peut signifier... que ce qu'elle signifie, c'est-à-dire évoquer un univers fantastique et inquiétant dans lequel un chat, au lieu de dérober de la nourriture, dérober de l'argent,

denrée à laquelle aucun chat du monde réel ne s'intéresse. Mais, lorsqu'on la replace dans son environnement, on l'interprète tout autrement : on comprend en effet que, si, d'aventure, un chat fait du bruit pendant la nuit, le savetier croit que quelqu'un est en train de voler son argent. Une analyse faisant intervenir, non pas deux, mais trois pdv serait donc plus appropriée :

pdv1 : un/le chat faisait du bruit (source : le fabuliste)

pdv2 : quelqu'un prend l'argent (source : le savetier)

pdv3 : pdv2 est déclenché par pdv1 (source : ?)

Cette analyse suscite cependant un certain nombre de réserves. Sa faiblesse la plus évidente concerne le concept même de point de vue, auquel Oswald Ducrot recourt pour la première fois dans " Esquisse d'une théorie polyphonique de l'énonciation " : constatant que les énonciateurs ne sont " liés à aucune parole " et qu'on ne peut donc pas leur attribuer des actes illocutoires, il juge préférable de leur assigner des " points de vue " ou des " attitudes " (Ducrot 1984 : 215), mais il ne définit pas malheureusement pas ces notions. D'autre part, ni Oswald Ducrot, ni les polyphonistes scandinaves ne proposent, à ma connaissance du moins, de méthode pour i) extraire les pdv qui s'expriment dans un énoncé donné ii) donner une formulation à ces pdv., Et ils ne précisent pas davantage si, entre un énoncé donné et l'inventaire des pdv qui s'y expriment, il doit exister une relation bi-univoque, c'est-à-dire si à un énoncé donné doit correspondre une seule liste de pdv (une seule structure-p) et si de cette liste on ne doit pouvoir dériver qu'un seul énoncé.

### 3.3 *La martyre et l'odieux personnage*

On mesure encore mieux les difficultés liées à la théorie de la polyphonie, lorsqu'on tente de rendre compte du sens de la phrase (6) en termes de pdv. Voici l'analyse qui semble la plus conforme à la logique de cette approche[4] :

|      | Contenu des pdv   | Source                    |
|------|---|---------------------------|
| pdv1 | Un jour, quelques années après son mariage, Mme Durable étant encore jeune et, paraît-il, assez ragoûtante, M. Durable la surprit en compagnie d'un gentilhomme peu vêtu. | Io (le <i>narrateur</i> ) |
| pdv2 | Mme Durable était une martyre   | LV (Mme Durable)          |
| pdv3 | M. Durable était un odieux personnage   | LV (Mme Durable)          |

Le premier problème concerne la formulation et le statut des trois pdv inventoriés ci-dessus. Le pdv1 ne soulève pas de difficulté particulière : la proposition qui en définit le contenu correspond indiscutablement au *posé* de la phrase (6). Mais le statut du pdv2 et du pdv3 est très différent, puisque les propositions qui leur correspondent font partie des présupposés : lorsqu'on emploie les expressions " la martyre " et " l'odieux personnage ", on n'affirme pas que Mme Durable et son mari sont respectivement une martyre et un odieux personnage, on suppose admise la vérité de ces jugements. Si

le pdv2 et le pdv3, au contraire du pdv1, sont présupposés, deux questions se posent : i) y a-t-il lieu de les faire apparaître dans la structure-p ? ii) et si oui, comment peut-on marquer leur différence de statut par rapport au pdv1 ? D'autre part, la nature des liens qui existent entre les êtres discursifs que sont le narrateur et Mme Durable et les pdv énumérés ci-dessus n'est pas toujours évidente. S'il est clair que le narrateur est en accord avec le pdv1 et en désaccord avec le pdv2 et le pdv3, il est plus difficile de dire quelle sorte de lien existe entre Mme Durable et le pdv1. Elle ne pourrait le récuser absolument, puisque elle-même a reconnu être " en affaires " avec le comte et qu'à partir du jour où son mari a eu le mauvais goût de la surprendre pendant cette conversation, la vie du couple a radicalement changé. Mais elle ne pourrait pas non plus adhérer sans réserve au pdv1, qui jette un jour trop cru sur ses vrais penchants. Enfin, la relation qui associe la structure-p ci-dessus à la phrase (6) n'est pas bi-univoque. En effet, le pdv2 et le pdv3 pourraient s'exprimer par des appositions ou des relatives appositives, de sorte que l'inventaire ci-dessus permettrait d'engendrer par exemple l'énoncé (6a) :

(6a) Un jour, quelques années après son mariage, Mme Durable - une martyre / qui était une martyre -étant encore jeune et, paraît-il, assez ragoûtante, Monsieur Durable, un odieux personnage / qui était un odieux personnage, la surprit en compagnie d'un gentilhomme peu vêtu.

Mais le défaut majeur des analyses en termes de pdv, c'est qu'elles occultent complètement la spécificité des énoncés dont elles sont censées expliquer le sens. Ainsi, en raison même de sa logique, l'analyse d'Oswald Ducrot ne peut rendre compte de la singularité du demi vers de La Fontaine. Certes, lorsqu'on situe ce demi vers dans son contexte, on comprend que le chat responsable du bruit ne s'en prend pas à l'argent du savetier, mais cette interprétation n'annule pas pour autant le sens littéral de la construction *Le chat prenait l'argent* : elle laisse intacte l'incongruité de la combinaison du syntagme nominal *le chat*, qui désigne un animal tout à fait ordinaire, avec le prédicat *prenait l'argent*, qui dénote un comportement dont, justement, aucun chat ordinaire n'est capable. Or, l'analyse en pdv a un effet réducteur. Non seulement, elle ne rend pas compte de la drôlerie de la proposition *Le chat prenait l'argent*, mais elle occulte l'analogie qui existe entre l'incongruité de la relation sujet-prédicat et le désordre que l'inquiétude engendre dans l'esprit du savetier. Bref, elle masque ce que A. Jaubert qualifie à juste titre de " collage surréaliste " (Jaubert 2000 : 96) et ne rend pas compte du lien iconique qui existe entre la structure interne de la proposition *le chat prenait l'argent* et le trouble que l'inquiétude provoque dans l'esprit du savetier.

On peut faire les mêmes observations à propos de la phrase (6). Le contexte suggère que la désignation des actants - *la martyre et l'odieux personnage* " correspond au point de vue de Mme Durable, alors que le comportement qui leur est attribué exprime celui du narrateur. Mais cette interprétation n'efface pas la contradiction qui existe précisément entre la manière dont les actants sont décrits et le prédicat qui leur est associé. En effet, le fait d'être en compagnie d'un " gentilhomme peu vêtu " semble *a priori* peu compatible avec l'idée qu'on se fait d'une martyre, et un mari qui découvre que sa femme le trompe ne mérite pas *a priori* d'être considéré comme un " odieux personnage ", vu qu'il est plutôt à plaindre. Et ce n'est pas parce que nous interprétons les expressions " la martyre " et " l'odieux personnage " par rapport à l'univers de croyance de Mme Durable et les prédicats par rapport au savoir du narrateur que ces contradictions sont levées. Au contraire, ce que cette phrase fait apparaître, c'est une incompatibilité absolue entre, d'une part, l'image que Mme Durable veut donner d'elle-même et de son mari et, d'autre part, la façon dont l'un et l'autre se comportent *réellement*. Il s'ensuit bien évidemment que les

qualifications " la martyre " et " l'odieux personnage " prennent une valeur éminemment ironique. Dans le premier cas, la contradiction entre les prétentions de Mme Durable et son comportement réel mettent à nu son insondable hypocrisie (ou sa folie) et la ridiculisent ; dans le second cas, l'ironie est plus amère, puisque M. Durable, non seulement se voit infliger une humiliation, mais est de surcroît puni par l'appellation d'*odieux personnage*. De même que l'incongruité de la proposition *Le chat prenait l'argent* peut être conçue comme la réplique de la confusion qui règne dans l'esprit du savetier, de même les contradictions internes à la phrase (6) fonctionnent comme une sorte de métaphore des contradictions qui traversent la personnalité de Mme Durable.

J'ajouterai que ces collages n'ont rien d'exceptionnel. Non seulement on trouve dans notre texte d'autres exemples analogues - notamment les deux suivants :

(7) L'austère dévote qui le cocufiait avec un enthousiasme évidemment partagé n'était pas assez littéraire pour lui servir le mot de Ninon, mais ce fut presque aussi beau.

(8) Il est vrai que sa vertueuse mère, appliquée sans relâche à l'abrutissement de M. Durable et livrée, en outre, à d'obscur farces, ne s'en était occupée que très peu, l'ayant, de bonne heure, abandonnée à la vigilance mercenaire des religieuses de l'Escalier de Pilate qui, par miracle, s'acquittèrent consciencieusement de leur mission.

dont la singularité tient, comme celle de la phrase (6), à la combinaison incongrue d'un syntagme nominal sujet qui reflète le point de vue de Mme Durable (*l'austère dévote - sa vertueuse mère*) avec un prédicat qui correspond à la vision du narrateur -, mais les collages de ce genre sont par ailleurs très courants. Je me limiterai ici à quelques échantillons :

(9) [Pour s'introduire dans Paris avec Porthos, d'Artagnan dit aux gardes qu'il est envoyé par M. de Beaufort (un des chefs de la Fronde) ? ce qui est un mensonge]  
- Vive M. de Beaufort! crièrent les gardes.  
Et ils s'écartèrent pour laisser passer les *envoyés du grand prince*. (Dumas, A., *Vingt ans après*, 1242)

La description *les envoyés du grand prince* correspond au point de vue des gardes, non à celui du narrateur, qui sait bien que les gardes ont été abusés par d'Artagnan.

[Mathilde, l'épouse d'un notaire, a profité d'une absence de son époux pour recevoir son amant. Celui-ci, pour faire taire André, le bébé de Mathilde, le pince très violemment, de sorte que le notaire, à son retour, constate que le corps de son enfant est couvert d'ecchymoses, et il demande des explications à sa femme.]

(10) Elle [= Mathilde, l'épouse du notaire] devint rouge jusqu'aux cheveux et balbutia:  
" Rien... c'est... vois-tu... je devine... c'est... il ne faut pas aller chercher le médecin... c'est assurément cette misérable nourrice qui pince le petit pour le faire taire quand il crie."  
Le notaire, exaspéré, alla quérir la nourrice et faillit la battre. Elle nia *avec effronterie*, mais fut chassée. (Maupassant, Guy de, *Contes et nouvelles*, tome I, 917)



L'effronterie n'existe qu'au yeux du notaire, qui a ajouté foi aux allégations de sa femme. En réalité, la nourrice repousse les accusations avec énergie, parce qu'elle est innocente.

Un homme, pour mettre sa femme à l'épreuve, lui raconte qu'il pond des œufs et lui recommande la plus grande discrétion. Mais celle-ci s'empresse de tout raconter à une voisine.

(11) La femme du pondeur s'en retourne chez elle.

L'autre grille déjà de conter la nouvelle. (La Fontaine, *Fables* [VII, 6, " Les femmes et le secret "].

(12) TANTE Jahrelang habe ich dich beobachten lassen.

ADRIAN Von der Polizei?

TANTE Natürlich nicht. Privat. Aber ich habe Zeugen.

ADRIAN Du hast also *meine Morde* für deine persönlichen Zwecke gesammelt.

TANTE Du gibst es also doch zu?

ADRIAN Keineswegs. Ich bin dabei deine Mentalität zu ergründen und sie mit der anderer Familienmitglieder zu vergleichen. (Hildesheimer, Wolfgang, *Herrn Walsers Raben* in: *Hörspiele*, 68)

LA TANTE Je t'ai fait surveiller pendant des années.

ADRIEN Par la police ?

LA TANTE Bien sûr que non. A titre privé. Mais j'ai des témoins.

ADRIEN Tu as donc collectionné *mes meurtres* pour servir tes visées personnelles.

LA TANTE Donc tu avoues ?

ADRIEN Pas du tout. Je suis en train d'étudier ta mentalité et de la comparer à celle des autres membres de la famille.

Adrien, en parlant de *ses meurtres*, ne fait pas un aveu de culpabilité, mais adopte ponctuellement le point de vue de sa tante, qui le soupçonne d'avoir tué plusieurs membres de sa famille.

(13) L'énigmatique affaire Turquin est examinée par les Assises des Alpes-Maritimes

Charles-Edouard, huit ans, a-t-il été assassiné par son père, comme l'affirme sa mère?

Un meurtre sans cadavre ; un couple de vétérinaires qui se déchire ; des témoins qui affirment avoir vu *l'enfant assassiné* vivant en Israël : à partir du 17 mars, les jurés vont devoir se forger une conviction sur une véritable énigme judiciaire. (*Le Monde*, 18/03/1997, 11)

C'est l'accusation, et notamment l'épouse Turquin, qui considère que l'enfant a été assassiné. L'emploi du groupe *l'enfant assassiné* produit dans ce contexte un effet comique qui n'a sans doute pas été voulu par l'auteur de l'article.

#### 4. Conclusion

Mon propos, dans les développements qui précèdent, n'était pas d'articuler une critique fondamentale de la théorie polyphonique telle que l'ont élaborée Oswald Ducrot et les polyphonistes scandinaves, mais

simplement de la mettre à l'épreuve des faits. La conclusion à laquelle je suis parvenu peut sembler sévère, puisque j'ai reproché à la polyphonie de ne pas pas permettre d'expliquer de façon satisfaisante les exemples que j'ai examinés. Mais la sévérité de cette conclusion doit être tempérée par les considérations suivantes. D'abord, il est tout à fait possible que les défauts que j'ai cru déceler soient imputables au mauvais usage que j'ai fait d'un bon outil - auquel cas ma critique est évidemment sans objet. Mais je soupçonne que l'échec relatif de la mise à l'épreuve que j'ai tentée procède d'un malentendu sur les ambitions de l'approche polyphonique. En effet, mes réserves ne sont fondées que si cette théorie prétend rendre compte de toutes les dimensions du sens d'un énoncé. Si tel n'est pas le cas, alors les observations ci-dessus doivent être conçues simplement comme un complément possible de l'analyse polyphonique.

## 5. Bibliographie

- Bally, Charles, 1912, " Le style indirect libre en français moderne I ", *Germanisch-romanische Monatsschrift*, IV. Jahrgang, 551-556.
- Ducrot, Oswald, 1984, *Le dire et le dit*, Paris : Les Éditions de Minuit.
- Ducrot, Oswald, 2001, " Quelques raisons de distinguer 'locuteurs' et 'énonciateurs' ", *Polyphonie - linguistique et littéraires* III, 19-42.
- Jaubert, Anna, 2000, " Discours rapporté, énonciation, point de vue. Le problème du clivage ", *Scolia* 13, 83-97.
- Mellet, Sylvie / Vuillaume, Marcel (éds.), 2000, *Le style indirect libre et ses contextes*, Amsterdam - Atlanta : Rodopi (= Cahiers Chronos ; 5)
- Nølke, Henning / Olsen, Michel, 2000, " POLYPHONIE : théorie et terminologie ", *Polyphonie - linguistique et littéraire* no. II, 45-169.
- Nølke, Henning, 2001, " La ScaPoLine 2001 : Version révisée de la théorie **Scandinave** de la **Polyphonie Linguistique** ", *Polyphonie - linguistique et littéraire* no. III, 43-66.
- Vogeleer, Sv. / Borillo, A. / Vetters, C. / Vuillaume, M. (éds.), 1998, *Temps et discours*, Louvain-la-Neuve : Peeters (= Bibliothèque des Cahiers de l'Institut de linguistique de Louvain; 99).
- Vuillaume, Marcel, 1998, " Le discours indirect libre et le passé simple ", *in* Vogeleer, *et alii* (éds.) : 1998, 191-201.
- Vuillaume, Marcel, 2000, " La signalisation du discours indirect libre ", *in* Mellet, Sylvie / Vuillaume, Marcel (éds.) : 2000, 107-130.

## 6. Sources des exemples cités

- Dumas, A., *Vingt ans après*, Paris : Gallimard, 1962 [=Bibliothèque de la Pléiade].
- Hildesheimer, Wolfgang, *Herrn Walsers Raben* in: *Hörspiele*, 1. Auflage, Frankfurt/M. : suhrkamp, 1976 [=suhrkamp taschenbuch; 363].
- La Fontaine, Jean de, *Fables*, Paris : Hachette, 1888.
- Le Monde*, 18/03/1997.
- Maupassant, Guy de, *Contes et nouvelles*, tome I, Paris : Gallimard, 1974 [=Bibliothèque de la Pléiade].

## Notes:

1. Pour plus de précisions sur l'identification du discours indirect libre, voir notamment Vuillaume 2000.
2. Sur le D.I.L.. et le passé simple, voir Vuillaume 1998.
3. Selon l'heureuse expression d'A. Jaubert (2000 : 95).
4. Je m'inspire essentiellement de Nølke & Olsen (2000) et Nølke (2001) - que je prie de me pardonner, si j'ai (involontairement) trahi leur pensée.